



# Amélioration de l'habitat

## La lettre d'information du PIH

Septembre 2016

### Point Info Habitat

Communauté de Communes de  
QUILLEBEUF-SUR-SEINE



### Où se renseigner ?

#### Permanences d'information

#### A QUILLEBEUF SUR SEINE Chaque mois

Communauté de Communes  
20, rue Saint Seurin  
**le 1<sup>er</sup> mercredi**  
de 15 h 30 à 17 h 30

Un conseiller habitat à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre projet.

#### Un contact direct

#### SOLIHA Normandie Seine Votre interlocuteur

11, rue de la Rochette- 27007 EVREUX  
CEDEX

**02 32 39 84 00**

contact27@solihha.fr



#### La Communauté de communes poursuit son action en faveur de l'amélioration de l'habitat !

Engagée depuis juin 2009 dans un programme d'amélioration de l'habitat, la Communauté de communes a décidé de poursuivre son action dans le cadre d'un « **Point-Info Habitat** » pendant 1 an.

Grâce à ce dispositif, les propriétaires peuvent continuer à bénéficier de conseils et d'aides financières particulièrement avantageuses pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans leur résidence principale.

Rappelons que depuis 2009, l'opération a permis la réhabilitation d'environ 155 logements grâce aux aides du programme (ANAH, Département, caisses de retraite, ...).

Aussi n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association **SOLIHA Normandie Seine** (le nouveau nom d'Habitat & Développement) mandatée pour vous assister dans vos démarches et pour vous conseiller sur vos travaux.

#### • A qui s'adresse l'opération ?

Aux propriétaires occupants pour leur résidence principale (sous conditions de ressources) et aux propriétaires de logements locatifs (sous conditions de loyer maîtrisé).

#### • Quelles sont les aides ?

• **Propriétaires occupants : de 20 à 80 %** en fonction de la situation familiale

Aides cumulables avec le Crédit d'impôt (*transition énergétique et adaptation du logement au handicap*).

• **Propriétaires bailleurs : de 25 à 45 %** de la dépense retenue, en fonction de la finalité sociale de l'opération

Ades cumulables avec les dispositifs fiscaux (Borloo ancien) et certains prêts sociaux tels que le PLS.

#### • Pour quels travaux ?

❖ **Améliorer la qualité énergétique** des logements et réduire les dépenses énergétiques ;

❖ **Adapter les logements** pour préserver l'autonomie et bien vieillir au domicile

❖ Encourager la **mise aux normes des logements** et la réhabilitation des logements les plus dégradés

❖ Développer et **diversifier l'offre de logements** locatifs à loyers maîtrisés.



#### Rénovation énergétique

**Des aides exceptionnelles pour vos travaux !** (Aides du programme Habiter Mieux, crédit d'impôt, éco-PTZ, éco-chèque de la Région Normandie...)

**IMPORTANT :** les travaux doivent obligatoirement être réalisés par entreprise et la demande de subvention effectuée avant la réalisation des travaux.

Nouveau



**HABITAT & DEVELOPPEMENT a changé de nom et devient : SOLIHA Normandie Seine**

1<sup>er</sup> mouvement associatif en matière d'habitat, né de la fusion entre les fédérations PACT et Habitat & Développement, en mai 2015

